



Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec

ACRGQTQ

# RAPPORT ANNUEL 2019



# ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTES ET GRANDS TRAVAUX DU QUÉBEC

## SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

435, Grande Allée Est, Québec (Québec) G1R 2J5  
Tél.: 418 529-2949 ou 1 800 463-4672  
Télééc.: 418 529-5139  
Télééc. du service des affaires juridiques : 418 529-4831  
Télééc. du service des relations du travail : 418 529-4677

## BUREAU DE MONTRÉAL

7905, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine, bureau 100, Montréal (Québec) H1K 4E4  
Tél.: 514 354-1362 ou 1 800 463-4672  
Télééc.: 514 354-1301  
acrgtq@acrgtq.qc.ca  
www.acrgtq.qc.ca



L'ACRGTQ et ses membres favorisent le mieux-être,  
la guérison et le rétablissement des enfants atteints  
de cancer et soutiennent leur famille en appuyant  
Leucan depuis 18 ans.



ISBN 978-2-9817169-2-7

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Document préparé par le Service des communications et affaires publiques de l'ACRGTQ  
Décembre 2019

# TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente du CA	4
Message de la directrice générale	8
La structure de l'ACRGTO	12
La mission	12
Les objectifs spécifiques	12
Les administrateurs 2019	13
Les employés permanents	14
Les comités actifs	16
Le bilan financier	17
La subvention de la CNESST	17
Relations du travail	18
Relations du travail   volet affaires juridiques	20
Science, technologie et innovation	22
Lois, règlements et contrats   volet général	26
Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC)	28
Prévention, santé et sécurité au travail	30
Affaires municipales	32
Communications et affaires publiques	34
Événements spéciaux	38
Rapport des comités	44

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CA

## 2019 – Année de nos 75 ans

C'est au début de l'année 1944 que 31 entrepreneurs se regroupent alors pour former « La Quebec Road Builders Association » qui s'est donnée l'objectif de défendre les intérêts de ces entreprises qui seront à l'avant plan du développement des infrastructures après la deuxième Grande Guerre. C'est ainsi qu'est née notre association, votre association. C'était le 22 février 1944.

Après trois quarts de siècle d'accomplissements, de leadership et de soutien auprès des entrepreneurs du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction, l'ACRGQTQ est fière du succès franchi pendant toutes ces années à défendre les intérêts de ses membres tout en étant à l'écoute de leurs besoins et en leur offrant des services d'une qualité inestimable leur permettant, à leur tour, d'être des chefs de file de leur secteur.

L'ACRGQTQ a d'ailleurs édité un livre « Ce Québec que nous construisons » dans lequel vous pourrez en apprendre davantage sur l'histoire de l'ACRGQTQ. Je vous invite fortement à vous le procurer auprès de l'Association. Vous constaterez combien votre association et son secteur ont été au cœur des débats et des grands chantiers qui ont façonné le Québec depuis 75 ans.

Son soutien inestimable auprès des entrepreneurs a grandement contribué à développer de belles entreprises, petites et grandes, et ce, à la grandeur de la province.



## 1<sup>er</sup> budget provincial de la CAQ

Cette 75<sup>e</sup> année d'existence de l'ACRGQTQ a débuté sur les chapeaux de roues, notamment avec l'annonce du premier budget caquiste. L'ACRGQTQ a accueilli positivement la hausse des investissements en matière d'infrastructure et nous avons vu d'un bon œil l'augmentation des investissements sur le réseau routier prévue au Plan québécois des infrastructures (PQI). En effet, le budget prévoit 5 G\$ de plus au PQI 2019-2029 par rapport au PQI 2018-2028. Il porte les sommes prévues sur le réseau routier à 24 G\$ sur 10 ans. Néanmoins, l'ACRGQTQ a fait valoir publiquement que celles-ci ne seraient pas suffisantes pour renverser la tendance baissière de l'état du réseau depuis quelques années.

De plus, l'ACRGQTQ déplore que les investissements 2017-2018 prévus aient été réalisés à 84,5 %, alors qu'en 2016-2017 le taux de réalisation était de 95 %. Dans un contexte où l'indice de bon état du réseau routier supérieur est en baisse depuis 2014-2015, il est essentiel que les budgets soient dépensés à 100 %.

Les efforts du gouvernement en matière de transport collectif ont été bien accueillis par l'industrie. Ces investissements de 5,6 G\$ sur 10 ans permettront de réaliser des travaux majeurs comme ceux de l'implantation de projets de transport collectif structurant de Montréal, Longueuil et Québec. Ces investissements en la matière permettront notamment de consolider l'expertise des entrepreneurs représentés par l'ACRGQTQ. L'Association appuie également le prolongement du réseau gazier dans diverses municipalités de la rive sud de Québec et l'amélioration de l'accès à internet haute vitesse partout en région.



## **Un tramway à Québec**

D'ailleurs, l'ACRGTO a vu positivement l'annonce concernant le financement du gouvernement fédéral pour le réseau structurant de transport en commun de la ville de Québec. Celle-ci confirmait le financement de ce projet de plus de 3 milliards de dollars qui aura un impact positif majeur sur les entreprises actives du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction. Les retombées seront importantes et mettront à l'œuvre de nombreux travailleurs. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'industrie.

## **Relations gouvernementales et avec les donneurs d'ouvrage**

Comme elle le fait chaque année, l'ACRGTO a accordé une grande importance entre autres à la gestion contractuelle entre les donneurs d'ouvrage publics et les entrepreneurs.

Ainsi, l'Association a créé un nouveau Comité relations avec les donneurs d'ouvrage qui s'est donné comme objectif d'être la courroie de transmission des problématiques vécues par les entrepreneurs dans leurs relations avec les donneurs d'ouvrage publics. Ces problématiques seront par la suite évidemment soumises aux instances concernées.

Certains thèmes sont déterminants pour nos membres, on n'a qu'à penser notamment à nos démarches afin d'inclure dans les contrats des clauses de règlement des différends lorsqu'il y a des litiges en cours d'exécution des travaux. Ces thèmes ont déjà été partagés à la fois avec Hydro-Québec et le MTQ. Ces dossiers suivront eux aussi leur cours en 2020. Ce comité devrait également être très actif l'an prochain.

Ces rencontres avec les donneurs d'ouvrage que nous avons su instaurer permettent d'avoir une oreille attentive aux problématiques vécues par les entrepreneurs. Je pense notamment à la table que nous avons instaurée avec Hydro-Québec lors de laquelle nous avons traité des modes de règlements des différends,

de la divulgation des prix médians lors de la publication des soumissionnaires et des enjeux en lien avec la santé et sécurité du travail pour n'en nommer que quelques-uns.

Sans oublier la table bipartite que nous avons avec le ministère des Transports du Québec sur laquelle de nombreux dossiers très importants sont traités et qui ont un impact direct sur les entrepreneurs qui font affaire avec ce donneur d'ouvrage. On pense notamment au camionnage en vrac, à l'utilisation de matériaux recyclés et des projets pilotes sur les retards de paiements.

## **Agents de sécurité sur les chantiers de construction**

Le dossier des agents de sécurité, qui a été mené de front par l'ACRGQTQ, a été réglé en 2019. En effet, les efforts faits par l'Association ont permis d'installer un processus simple et efficace. Nous avons proposé et obtenu l'amélioration de la formation initiale prodiguée aux agents de sécurité et l'assurance d'une disponibilité de main-d'œuvre en fonction des besoins des employeurs. Dans ce dossier important, l'ACRGQTQ gardera un rôle actif et proactif quant aux orientations dans ce dossier.

## **Problématique en matière de main-d'œuvre**

Toute l'année durant, nous avons suivi de très près le dossier de la pénurie de main-d'œuvre. En effet, l'ACRGQTQ a été impliquée sur différents comités qui avaient comme objectif de mettre en œuvre des solutions afin de pallier ce manque, notamment auprès de la CCQ et de l'AECQ. Aussi, l'ACRGQTQ a créé un comité interne qui doit examiner la nature des problématiques de main-d'œuvre et proposer des solutions qui seront portées jusqu'aux autorités compétentes.

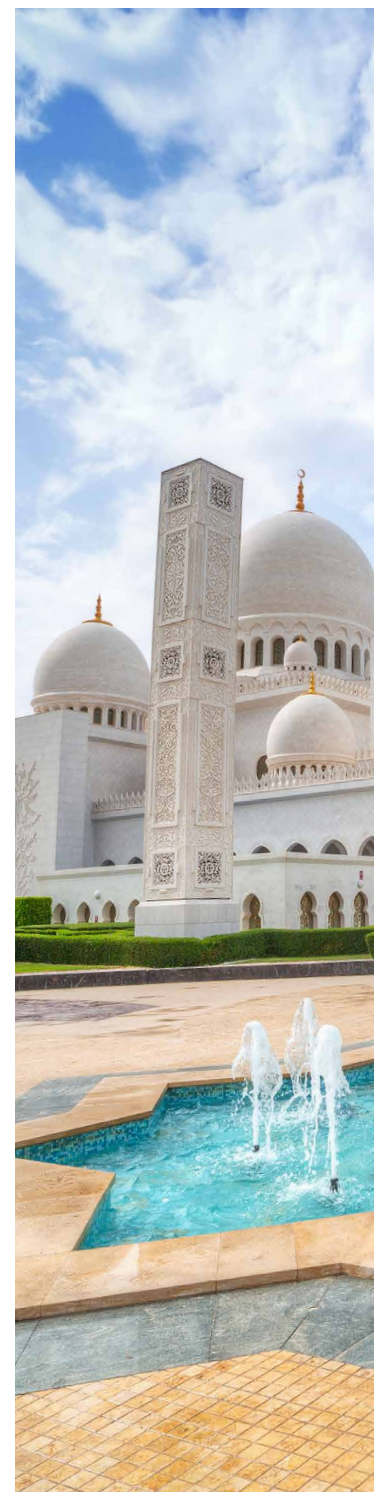
## **La défense des intérêts des membres (juridique, SST, relations du travail, technique)**

Le rôle de l'ACRGQTQ est très important à plusieurs égards. En effet, santé et sécurité, relations gouvernementales, relations du travail ne sont que quelques domaines d'intervention de l'Association. Un de ceux-ci est certainement la défense des membres devant les tribunaux. Le contentieux de l'ACRGQTQ qui détient une très grande compétence juridique, œuvre dans les dossiers de poursuites civiles entreprises par la Commission de la construction du Québec (CCQ), dans les dossiers de poursuites pénales relatives à la Loi sur les relations du travail, dans les dossiers de griefs et dans certains litiges impliquant la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). L'ensemble de ces services sont indispensables et offerts diligemment notamment aux membres de l'Association.

## **Les membres de l'ACRGQTQ soutiennent Leucan**

L'ACRGQTQ désire faire sa part dans notre communauté et j'ai annoncé, en novembre, la remise d'un chèque de 75 000 \$ à madame Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan, dans le cadre de notre soirée-bénéfice annuelle, Construire l'espoir. Grâce à cette activité et celles tenues en cours d'année, nous souhaitons sincèrement réussir à faire une différence dans le quotidien des familles touchées par la maladie. Rappelons-nous que ces familles ont besoin de nous tous.

Pendant cette soirée, l'ACRGQTQ s'est vu décerner un trophée Camie qui est remis par Leucan aux personnes et aux organisations qui se sont impliquées pendant plusieurs années. L'honneur était particulièrement dirigé vers M<sup>e</sup> Gisèle Bourque, directrice générale, qui a su renouveler l'implication des membres de l'ACRGQTQ année après année. Depuis 2001, c'est 863 482 \$ qui ont été remis aux enfants malades. Merci à tous ceux qui y ont collaboré.





## Mission technique – Congrès mondial de la route

Une délégation de l'ACRGTO s'est rendue, du 6 au 10 octobre, à Abu Dhabi, au 26<sup>e</sup> Congrès mondial de la route et qui avait comme thème « Rapprocher les cultures, renforcer les économies ». Cet événement, organisé par l'Association mondiale de la Route (PIARC) et le Département des Transports d'Abu Dhabi, a réuni plus de 6 000 participants de 144 pays, plus de 3 700 délégués et plus de 40 ministres et vice-ministres du monde entier qui ont partagé leurs vues, meilleures politiques et pratiques pendant cinq jours. Ce fut une expérience très enrichissante qui a permis à la délégation de l'ACRGTO d'en apprendre davantage sur toutes les questions liées à l'infrastructure routière et au transport de partout dans le monde.

Enfin, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration qui m'ont épaulée dans mes fonctions. À cet effet, je tiens à féliciter les nouveaux venus :

- Annie Allen, ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.
- Brice Charlier, CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.
- Olivier Poiget, DRAGADOS CANADA INC.

Également, comment ne pas souligner l'apport de ceux qui ont quitté le conseil lors de la dernière assemblée générale des membres en 2019 :

- Louise Morin (trésorière), ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GASTON MORIN (1979) LTÉE
- Alain Faucher, GILLES AUDET EXCAVATION INC.
- Luc Germain, GERMAIN CONSTRUCTION INC.
- Jean Lussier, GROUPE TNT INC.

Merci de votre implication.

Pour conclure, je souhaite féliciter et remercier les efforts et la grande efficacité de la permanence de l'ACRGTO qui a su conseiller nos quelque 600 membres dans les domaines des relations du travail, juridique et technique et qui a défendu ardemment leurs intérêts. Merci à tous et à toutes de votre support.

En terminant, un merci spécial à madame Gisèle Bourque, notre directrice générale, pour son accompagnement et son aide tout au long de mon mandat.

*Marie-Claude Houle*

Marie-Claude Houle  
présidente du conseil d'administration

# MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

## 75 ans de l'ACRGTQ

Depuis ses débuts, l'ACRGTQ a été au cœur des débats et des grands chantiers qui ont façonné le Québec et peut être fière de son leadership et de ses accomplissements dans l'industrie de la construction. Son soutien inestimable auprès des entrepreneurs a grandement contribué à développer de belles entreprises, petites et grandes, et ce, à la grandeur de la province.

C'est pourquoi il était tout désigné de souligner cet événement en publiant à différents moments des actions mettant de l'avant toute l'importance de l'ACRGTQ dans son industrie. L'Association a même modifié son logo afin de témoigner de cet accomplissement hors du commun.

Ainsi, l'ACRGTQ a fait différents clins d'œil à ses 75 ans célébrés en 2019 à commencer par son congrès en janvier dernier. En mettant en place une programmation dédiée, elle a su démontrer toute la fierté que l'ACRGTQ et sa permanence ont de défendre et de servir ses membres.

Elle a aussi publié un livre, *Ce Québec que nous construisons*, dans lequel on retrace les faits marquants de cette grande association qui traverse le temps. On a qu'à penser notamment au contexte de sa création au début de l'année 1944, à la modification de sa raison sociale en 1967 quand l'ACRQ, afin de refléter la nouvelle diversité industrielle de son membership, à l'enseigne du « secteur génie civil et voirie », devient l'ACRGTQ ou encore lorsqu'elle obtient en 1995 le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie. Ce livre d'une grande qualité a été rendu disponible aux congressistes du 75e congrès annuel et à l'ensemble de ses membres.

L'ACRGTQ a rendu publique une vidéo souvenir d'envergure qui a été diffusée d'abord au congrès et, par la suite, sur ses médias sociaux. Elle a également publié sur ceux-ci de nombreuses publications faisant référence à sa riche histoire.

L'ACRGTQ a également publié une édition spéciale du magazine *CONSTAS* consacrée exclusivement à nos trois quarts de siècle d'existence. Toujours animée par la même passion, l'ACRGTQ vous a proposé une incursion dans le temps en mettant en lumière le savoir-faire des entrepreneurs d'ici et qui témoigne de l'importance du rôle joué par l'Association pour faire valoir les intérêts de ses membres. Plusieurs personnalités ont contribué à ce numéro comme d'anciens ministres ou présidents de compagnie.



## **L'innovation – moteur de la prochaine décennie**

D'ailleurs, l'Association a déjà un regard vers l'avenir en étant impliquée dans le virage numérique de l'industrie de la construction en participant activement avec ses partenaires à la Table Multisectorielle BIM-PCI qui a comme objectif de promouvoir le virage numérique dans l'industrie de la construction. À cet effet, l'ACRGTO développera davantage son volet innovation qui inclura certainement cette notion de favoriser l'amélioration de la productivité de l'industrie par ce virage numérique qui est à nos portes.

Toute cette démarche de l'industrie s'est déroulée en 2019 en parallèle de cette initiative qu'était de créer une grappe pour l'industrie de la construction. Cette détermination des partenaires s'est heurtée au changement de gouvernement qui, de toute évidence, souhaitait placer d'autres priorités de l'avant. Le projet semble être sur la glace et l'ACRGTO est ses partenaires suivront de près les décisions gouvernementales en la matière.

## **La journée Visite ta carrière**

À l'automne dernier, nous avons été très fiers du succès qu'a eu la première édition de la journée portes ouvertes Visite ta carrière organisée en collaboration avec notre Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG). En sommes, c'est près de 1500 visiteurs qui se sont déplacés lors des portes ouvertes qui ont eu lieu les 21 et 28 septembre dernier dans près d'une dizaine de sites d'extraction au Québec. Il s'agit d'un excellent moyen de rapprocher ce volet de notre industrie de la population en général.

Nous souhaitons évidemment que cet événement fasse boule de neige dans l'ensemble de l'industrie.

## **L'état des routes**

À différents moments dans l'année, l'ACRGTO a réagi dans les médias, entre autres, afin de rappeler que l'état des routes s'est dégradé au Québec depuis 2014. À chaque fois, nous avons rappelé les trois enjeux essentiels pour maintenir et améliorer l'état du réseau routier.

D'abord, il y a lieu d'augmenter les investissements annuels sur le réseau routier québécois au niveau 2010-2013 où le gouvernement investissait plus de 3,5 MM\$ par année. L'état du réseau routier, notamment, s'était amélioré de façon marquée lors de ces années. Ensuite, les donneurs d'ouvrage doivent saisir l'importance d'avoir des investissements stables, prévisibles et récurrents. D'une part, cet effort permettrait le renouvellement des infrastructures avant qu'elles ne soient vétustes et, d'autre part, permettrait aux donneurs d'ouvrage publics et aux entrepreneurs de mieux planifier les travaux (ressources humaines, machinerie, séquence des travaux, etc.)

Enfin, un autre enjeu de taille est certainement le lancement des appels d'offres tôt au printemps. Par exemple, en lançant 80 % des appels d'offres en avril, on permettrait à l'industrie d'accomplir un maximum de travaux avant le début de la période hivernale. Le gouvernement doit entretenir ses infrastructures de façon responsable et indépendante des enjeux de développement du réseau routier qui sont eux aussi essentiels au développement de l'économie.

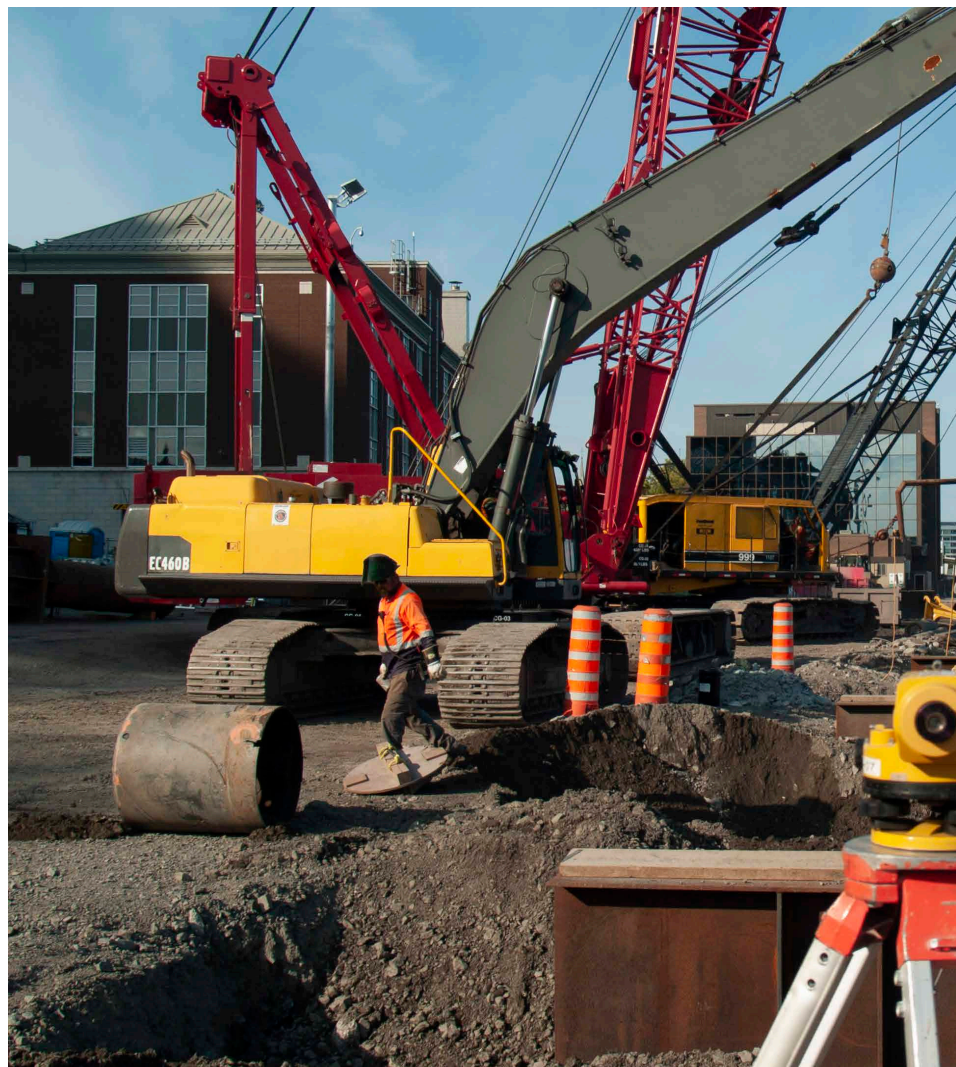
## Retards de paiement

Comme vous le savez, l'ACRGQT considère le dossier des retards de paiement comme étant une de ses priorités. C'est pourquoi elle est toujours impliquée dans la Coalition contre les retards de paiement. D'ailleurs, il faut se rappeler qu'un projet pilote a été mis en place afin d'accélérer le processus. À la fin 2019, c'est près de quarante contrats qui sont soumis au projet pilote sur les délais de paiement. Les dossiers progressent et l'ACRGQT suit de très près le dossier qui risque d'avoir un impact majeur sur nos membres.

## Présence auprès d'organismes important de l'industrie

La présence et les actions de l'ACRGQT sont très importantes et déterminantes dans son industrie. C'est d'ailleurs en siégeant aux conseils d'administration d'organismes de notre secteur qu'elle fait valoir les intérêts de ses membres. On peut penser notamment au conseil de la Commission de la construction où je sié debate et où j'interviens stratégiquement pour protéger les intérêts du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction. On y a traité de plusieurs dossiers d'importance capitales pour les entrepreneurs de la construction.

Aussi, l'ACRGQT a 4 postes au conseil d'administration de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) et participe aux discussions des acteurs majeurs de l'industrie. J'y suis présente en compagnie de 3 autres personnes désignés provenant de la permanence et de l'industrie.





## L'ACRGTO salue le travail de ses membres

Lors du congrès de l'ACRGTO en janvier dernier, j'ai eu la chance de remettre, en compagnie de Mme Anik Girard, directrice générale de Constructo, le prix Génie-voirie en développement durable 2019 à Signature sur le Saint-Laurent. L'entrepreneur s'est fait remarquer notamment par son implication et son comportement à l'égard de la sauvegarde de l'environnement. En effet, dans le cadre du projet du nouveau pont Champlain, Signature sur le Saint-Laurent est allé au-delà des exigences contractuelles. Son engagement a eu des effets bénéfiques sur l'environnement. On pense notamment à la réutilisation massive des matériaux de démolition et la maximisation de la réutilisation des sols excavés en conformité avec une évaluation des risques pour la gestion des sols contaminés.

En compagnie de Mme Sylvie L'Heureux, directrice générale de l'ASP-Construction), j'ai remis le prix Défi prévention santé-sécurité du travail à Construction Kiewit. L'entreprise a mis en place des mesures préventives prescrites au Code de sécurité pour les travaux de construction ainsi que de bonnes pratiques, entre autres en élaborant un plan de circulation aidant à prévenir les accidents. Le récipiendaire a également implanté un système d'appareils de détection anticollision à proximité d'équipements lourds.

Pour la toute première fois, l'ACRGTO a salué solennellement l'implication d'un entrepreneur dans la promotion de la place des femmes dans l'industrie de la construction. C'est au congrès que j'ai remis le premier prix Reconnaissance-mixité à Signature sur le Saint-Laurent. Signature sur le Saint-Laurent est l'organisation qui a eu à son emploi en 2018 le plus grand nombre de femmes détenant un certificat de compétence de l'industrie de la construction.

Aussi, ce fut une grande fierté de voir l'ACRGTO remettre le prix Fernand-Houle à M. Richard Gagné. Monsieur Gagné a été reconnu par un parcours entrepreneurial inspirant tout en contribuant positivement à son industrie.

Enfin, je tiens à rappeler combien le rôle de l'Association est déterminant dans notre industrie à plusieurs égards : relations du travail, santé-sécurité, conseils juridiques ou techniques et affaires municipales. Il faut savoir que notre équipe intervient auprès des entrepreneurs, partenaires et donneurs d'ouvrage dans différents domaines d'intérêt de l'industrie.

Je tiens à remercier toute l'équipe de l'ACRGTO qui se dévoue corps et âme pour les intérêts de nos membres. Merci.

  
M<sup>me</sup> Gisèle Bourque  
directrice générale

# LA STRUCTURE DE L'ACRGTO

## La mission

Partenaire de la modernisation du Québec depuis 1944, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO) représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec. Elle est la représentante attitrée du génie civil et de la voirie de l'industrie de la construction. En outre, depuis 1995, l'ACRGTO s'est vu confier par le législateur le mandat de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction au Québec.

Dans un contexte de développement durable, le rôle de l'ACRGTO est de représenter et de promouvoir les intérêts de l'industrie de la construction en génie civil et voirie en général et ceux de ses membres en particulier.

En parallèle, organisme de services, l'ACRGTO s'est aussi donné comme mission de veiller à ce que ses membres demeurent, auprès des donneurs d'ouvrage, des bâtisseurs éclairés, compétents et fiables.

## Les objectifs spécifiques

- Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de haute qualité. À cet effet, l'ACRGTO prend position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable.
- Veiller à être régulièrement consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie qu'elle représente.
- Fournir aux entrepreneurs des avis techniques et juridiques, entre autres, leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.



# LES ADMINISTRATEURS 2019

## Exécutif



Présidente  
**Marie-Claude Houle**  
EBC INC.



Président sortant  
**Roger Arsenaull**  
GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE



1<sup>er</sup> vice-président  
**Sébastien Marcoux**  
CONSTRUCTION KIEWIT CIE



2<sup>e</sup> vice-président  
**Steeve Gonthier**  
L.E.Q.E.L.



Trésorier  
**Marc Joncas**  
EUROVIA QUÉBEC CSP INC.



Directrice générale  
**M<sup>e</sup> Gisèle Bourque**  
ACRGTQ



Président des membres associés  
**Robert Meunier**  
MAESTRO TECHNOLOGIES INC.



**Jean-François Dufour**  
BÉTON PROVINCIAL LTÉE



**Louis St-Arnaud**  
CONSTRUCTION ARNO INC.



**Jean-François Turgeon**  
CRT CONSTRUCTION INC.



**François Vallières**  
ARMATURES BOIS-FRANCS INC.

## Administrateurs



**Annie Allen**  
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.



**Pascale Baillargeon**  
P. BAILLARGEON LTÉE



**Brice Charlier**  
CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD  
(CDB) INC.



**Michaël Flaviano**  
SINTRA INC., DIVISION EST



**Jonathan Gilbert**  
GROUPE GILBERT



**Daniel Lessard**  
POMERLEAU INC.



**Dominic Martel**  
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION  
DU GROUPE CRH CANADA INC.



**Olivier Poiget**  
DRAGADOS CANADA INC.



**David Whissell**  
UNIROC CONSTRUCTION INC.

## Membres associés



Président des membres associés  
**Robert Meunier**  
MAESTRO TECHNOLOGIES INC.



**François Charest**  
LES ENCANNS RITCHIE BROS.  
CANADA LTÉE



**M<sup>e</sup> Nicolas Gosselin**  
BCF AVOCATS D'AFFAIRES S.E.N.C.R.L.



**Jean-Yves Grand**  
TOROMONT CAT (QUÉBEC)



**Jean-Guy Mallette**  
LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE  
MAJOR LTÉE

# LES EMPLOYÉS PERMANENTS

L'ACRGTO compte 35 employés à son service.

Elle opère au moyen des cinq principaux secteurs qu'elle chapeaute, bouclant ainsi l'ensemble des services offerts par l'ACRGTO. Ces secteurs, au service de ses membres et de son industrie, sont : affaires gouvernementales et publiques; relations du travail; affaires juridiques; formation; prévention, santé et sécurité au travail; lois, règlements et contrats; science, technologie et innovation.

## L'ORGANIGRAMME

### Direction générale



M<sup>e</sup> Gisèle Bourque  
Directrice générale



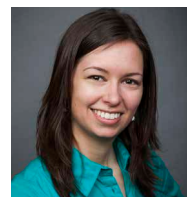
Marie-Josée Barville  
Coordonnatrice aux événements  
spéciaux



Christian Croteau  
Conseiller en  
affaires publiques



Isabelle Danis, ing.  
Coordonnatrice secteur municipal



Caroline Gilbert  
Coordonnatrice aux communications



Jean-Marc Jacob  
Conseiller en formation



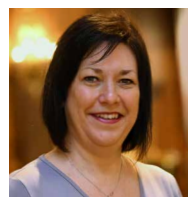
Camille Roy  
Agent de recrutement



M<sup>e</sup> Mathieu Tremblay  
Conseiller juridique



M<sup>e</sup> Émilie Truchon  
Conseillère juridique



Claire Vézina  
Technicienne comptable



Laetitia Bilous  
Secrétaire-réceptionniste



Danielle Gignac  
Adjointe à la direction

### Science, technologie et innovation



Pierre Tremblay, ing.  
Directeur



Charles Abesque  
Ingénieur



Samuel Lépine-Thériault  
Ingénieur jr.



Gabrielle Boudreault  
Adjointe

## Relations du travail et Affaires juridiques



M<sup>e</sup> Christian Tétreault  
Directeur



M<sup>e</sup> Jean-François Belisle  
Avocat



M<sup>e</sup> Philip Béliveau  
Avocat



Jean Boivin  
Conseiller Relations  
du travail



M<sup>e</sup> Audrey Charest  
Avocate



M<sup>e</sup> Mélanie Desjardins  
Avocate



Thomas Ducharme-Dupuis  
CRIA, Conseiller Relations  
du travail



Guillaume Duval  
CRIA, Conseiller Relations  
du travail



M<sup>e</sup> Stéphanie Lefrançois  
Avocate



M<sup>e</sup> Véronique Nadeau  
Avocate



M<sup>e</sup> Myriam Ouellet  
Avocate



Stéphanie Bouchard Desbiens  
Adjointe juridique



Alexandra Boulianne  
Adjointe juridique

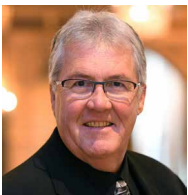


Johanne Comeau  
Adjointe juridique



Caroline Pichette  
Adjointe juridique

## Prévention, santé et sécurité au travail



Luc Boily  
Directeur



François Doran-Plante  
CRHA, Conseiller en prévention,  
santé et sécurité du travail



René Turmel  
CRHA, Conseiller en prévention,  
santé et sécurité du travail



Line Parent  
Adjointe

## LES COMITÉS ACTIFS

Les comités sont déterminants pour le succès réciproque de l'ACRGTO et de ses membres. En effet, en étant la mandataire de l'industrie, l'ACRGTO représente la courroie de transmission de l'information relative à l'industrie qui contribue à cette relation de confiance entre les donneurs d'ouvrage et les entrepreneurs qu'elle a d'ailleurs su construire depuis sa création.

Ainsi, les comités de l'ACRGTO défendent avec ardeur les intérêts de leurs membres. Pour ce faire, ils ont des mandats précis couvrant divers champs d'action. Ils sont composés de membres et de permanents de l'Association. Ces comités sont :

### Comité relevant de la Direction Générale

- Comité des événements spéciaux
- Comité relations avec les donneurs d'ouvrage
- Comité de travail sur les modes de résolution des différends

### Comité relevant des Affaires municipales

- Comité des travaux municipaux

### Comité relevant du service Prévention, santé et sécurité au travail

- Comité consultatif en prévention, santé et sécurité au travail

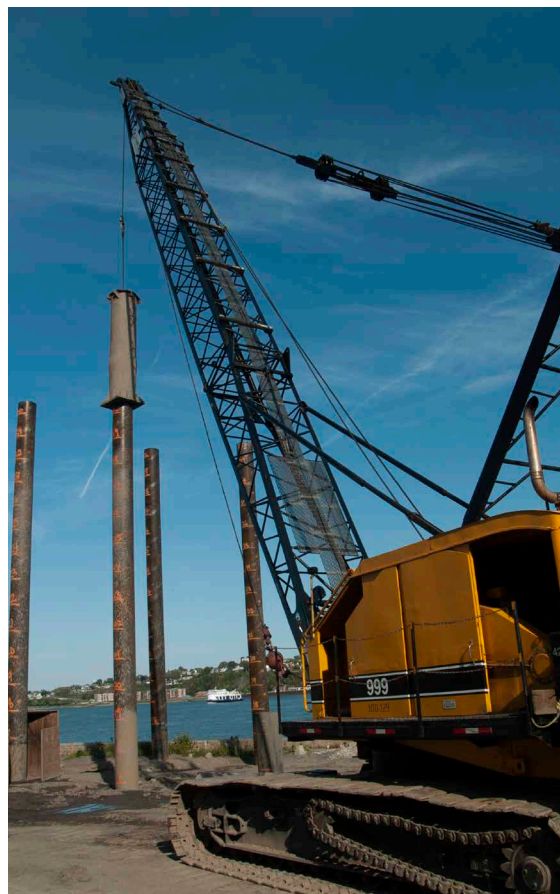
### Comité relevant du service Science, technologie et innovation

- Comité environnement
- Comité terrassement, drainage, fondations et granulats
- Comité mines à ciel ouvert et carrières
- Comité - chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton
- Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)
- Comité cahier des charges
- Comité camionnage
- Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)

## Remerciements

Encore une fois cette année, l'ACRGTO doit souligner tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent aux nombreux comités de travail de l'Association.

Le professionnalisme de toutes ces personnes et des permanents est remarquable et d'une grande utilité dans la défense des intérêts des membres de l'ACRGTO.

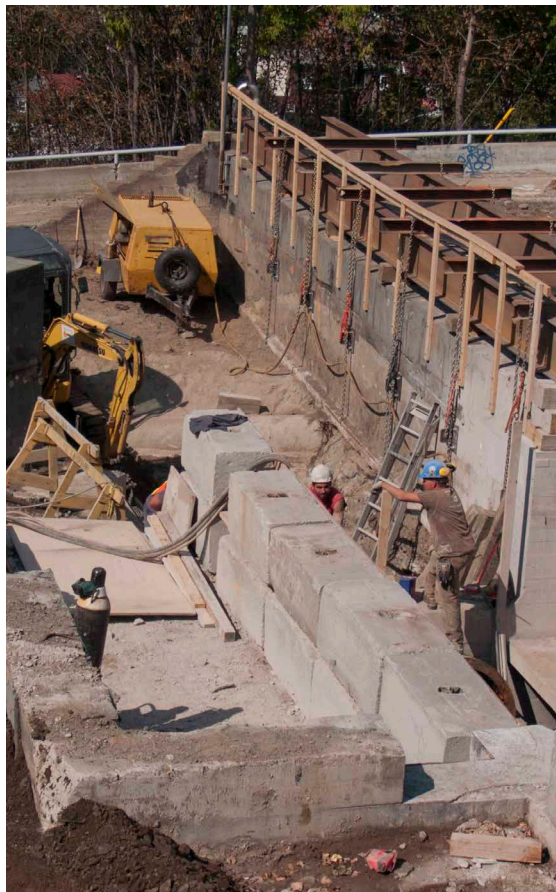


## LE BILAN FINANCIER

L'ACRGTO a mandaté la firme Deloitte SENCRL afin de vérifier son bilan financier ainsi que les états des résultats du fond de prévoyance et du solde du placement en actifs immobilisés de l'exercice qui s'est terminé le 30 novembre 2019. Le bilan financier sera disponible aux membres qui en feront la demande à compter de son dépôt officiel lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

## LA SUBVENTION DE LA CNESST

La Loi 104 sur la santé et la sécurité du travail permet à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) d'accorder annuellement une subvention aux associations patronales et syndicales. Cette subvention est liée à la tenue d'activités de formation et d'information.



# RELATIONS DU TRAVAIL

Les conseillers en relations du travail servent quelque 2 500 employeurs qui œuvrent dans le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction et qui embauchent plus de 35 000 travailleurs selon les plus récentes données de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

Le volume de travail du secteur génie civil et voirie, estimé à 33 millions d'heures en 2018 et prévu à 35 millions en 2019, correspond à une hausse anticipée de 7 % par rapport aux heures déclarées en 2018.\*

Le nombre moyen de salariés embauchés par employeur du secteur s'établit à neuf alors que la moyenne générale de l'industrie se situe à moins de cinq.

De plus, le secteur génie civil et voirie est le secteur concerné par la réalisation d'ouvrages d'envergure. La majorité des grands projets de construction relève du secteur génie civil et voirie.

Ces facteurs expliquent en partie le nombre considérable de demandes d'information et de services adressés à l'ACRGTO en matière de relations du travail et de formation professionnelle.

## Mandat et rôle

Le mandat de l'ACRGTO en matière de relations du travail, outre la négociation, l'application et le suivi de la convention collective, comprend l'interprétation des lois et règlements régissant les rapports employeurs-salariés de l'industrie et la formation professionnelle de base de la main-d'œuvre ainsi que le perfectionnement et le recyclage des salariés.

Le service des relations du travail voit au support nécessaire aux employeurs, soit par communication téléphonique, par rencontre individuelle ou en groupe. Les conseillers en relations du travail se déplacent de façon régulière aux places d'affaires et sur les principaux chantiers. Ils participent notamment à :

- des réunions de chantiers pour la détermination des assignations de tâches;
- des comités de résolution des conflits de compétence;
- des réunions concernant la résolution de litiges relatifs à l'application de la convention collective avec la CCQ et les syndicats;
- l'élaboration de séances d'information dispensées à la demande des employeurs ou des donneurs d'ouvrage concernant le contenu de la convention collective, de la Loi R-20 et de ses règlements.

Également, les conseillers représentent activement les employeurs du secteur en siégeant à divers comités externes dont :

- le Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC) et ses sous-comités professionnels (SCP) et régionaux (SCR);
- le Comité de placement des fonds de retraite, d'assurances et autres fonds sous gestion de la CCQ;
- le Comité des avantages sociaux (CAS) et son sous-comité de promotion et de gestion de la santé;
- le Forum sur le service à la clientèle et les communications (CCQ);
- le Centre de formation professionnelle des métiers de l'acier (CFMA);
- le Centre de formation professionnelle des monteurs de lignes (CFML);
- le Centre de formation Le Chantier;
- l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM);
- l'École des métiers et occupations de l'industrie de la construction (EMOIC);
- le Comité de coordination patronal intersectoriel;
- et d'autres comités relevant de la CCQ.

L'ACRGTO intervient aussi dans des dossiers d'intérêt collectif en faisant de nombreuses représentations auprès des donneurs d'ouvrage, des autres associations patronales, des partenaires syndicaux et de la CCQ.

\* Commission de la construction du Québec. « Perspectives 2020 ». En ligne, 2019, 12 pages. < [https://www.ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/Perspectives/Perspectives\\_2020.pdf](https://www.ccq.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Recherche/Perspectives/Perspectives_2020.pdf) >. Consulté le 11 décembre 2019.

## Mobilité de la main-d'œuvre

L'ACRGTO a accueilli favorablement la décision portant sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction rendue le 9 août dernier par le juge Raymond Gagnon. On se rappellera que le Tribunal avait été saisi d'une demande de l'Association de la construction du Québec (l'ACQ) ayant pour objet de mettre en question la constitutionnalité des règles relatives à l'embauche, à la préférence d'emploi et à la priorité d'emploi, connues comme « la mobilité » des salariés dans l'industrie de la construction. Le Tribunal considère que le choix d'établir son domicile dans une région administrative ne devrait pas normalement avoir d'impact à son accès au travail.

Pour le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction, les clauses concernant la mobilité provinciale ont toujours revêtu une importance majeure dans la réalisation des différents chantiers d'importance dans la province. Afin d'avoir la possibilité de soumissionner et d'effectuer des travaux dans plusieurs régions du Québec, un employeur doit pouvoir compter sur un noyau de main-d'œuvre qu'il connaît, habitué au fonctionnement de son entreprise et apte à représenter cette dernière sur le chantier. De ce fait, depuis 1999, l'article 15.12 de la convention collective octroie une mobilité dite provinciale à la majorité des métiers et occupations qui œuvrent dans ce secteur.

L'ACRGTO demeurera à l'affût de ce dossier et entend agir de manière responsable, notamment, à l'approche de la prochaine ronde de négociation, car il constitue un enjeu majeur pour ses membres.

## Rapport grutiers

C'est en mars dernier que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a publié le rapport du Comité d'experts indépendants chargé d'évaluer l'aspect sécuritaire des modifications au Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre de l'industrie de la construction et au Règlement sur la délivrance des certificats de compétence qui fait notamment référence à la formation des grutiers. En outre, après avoir consulté l'industrie, le ministre a été sensible à une proposition de la partie syndicale et a procédé à l'ajout d'une formation additionnelle en milieu contrôlé. Les modifications réglementaires n'ayant pas été publiées à la Gazette officielle, l'ACRGTO a pris acte des propositions et suivra de près ce dossier.

## Autres dossiers

Le service des relations du travail a, entre autres, été impliqué dans les dossiers suivants :

- la réforme du régime d'assurance pour l'introduction de mesures de rationalisation des déboursés pour contrer ou atténuer l'effet inflationniste du régime;
- le programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction;
- la ligne téléphonique Relais-construction contre le harcèlement psychologique, les inconduites ou l'intimidation à caractère sexuel;
- l'intégration de la construction ferroviaire à l'industrie de la construction et formation d'un comité patronal de travail de l'industrie ferroviaire;
- la pénurie de main-d'œuvre;
- la réforme du cadre normatif pour favoriser l'allègement réglementaire et accroître la souplesse administrative;
- la formation et l'accessibilité à l'emploi de grutier, surtout en participant aux travaux du comité d'experts indépendants portant sur le caractère sécuritaire des modifications réglementaires.

## RELATIONS DU TRAVAIL | VOLET AFFAIRES JURIDIQUES

C'est en fonction du mandat attribué par la loi d'agir à titre d'agent patronal aux fins de la négociation, de la conclusion et de l'application de la convention collective du secteur génie civil et voirie que le contentieux de l'ACRGTQ offre aux entreprises de ce secteur d'être représentées devant les tribunaux.

L'année 2019 a de nouveau permis à l'ACRGTQ de défendre avec conviction les intérêts des employeurs dans de nombreux dossiers et ainsi intervenir devant des tribunaux de toutes sortes.

Le contentieux de l'ACRGTQ a ouvert 799 nouveaux dossiers au cours de l'année, dont environ 340 ont nécessité une intervention devant le tribunal. De plus, 743 dossiers ont été fermés au cours de la période, soit à la suite d'une décision rendue par le tribunal ou d'une entente à l'amiable. Il y a lieu de noter qu'à la fin de l'année, il y avait environ 862 dossiers actifs.



Parmi les dossiers pris en charge par le contentieux, notons celui de la légalité des clauses de mobilité de la main-d'œuvre et celui de la validité de la *Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction* ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives.

L'ACRGTQ agit selon une politique de prise en charge préétablie. Elle est intervenue dans les dossiers de poursuites civiles entreprises par la Commission de la construction du Québec (CCQ), dans les dossiers de poursuites pénales où le substitut du procureur général reproche à un employeur une infraction à la *Loi sur les relations du travail*, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (R-20), dans les dossiers de griefs et dans les litiges impliquant la CNESST.

De plus, l'ACRGTQ a quotidiennement répondu à de nombreux appels afin de guider les employeurs dans la gestion de leurs dossiers de relations du travail et de santé et sécurité du travail.



## SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION

La vigueur du secteur génie civil et voirie a amené l'ACRGTO à discuter d'un grand nombre de sujets avec les principaux donneurs d'ouvrage. Plus d'une centaine de rencontres ont été organisées par l'ACRGTO ayant toutes comme objectif de faire progresser les pratiques et les relations entre les entrepreneurs et leurs clients. Voici les principales réalisations.



### Implication avec le ministère des Transports du Québec (MTQ)

La nouvelle table avec le MTQ portant sur l'innovation a permis de maintenir les échanges sur le développement des constructions rapides et ouvrages préfabriqués ainsi que sur l'amélioration des méthodes de recyclage.

De plus, un nouveau chantier sur les modes d'octroi de contrat a pris son envol. Cette table a permis aux parties de discuter des différentes manières de soumissionner tout en mettant en avant-plan les propositions des entrepreneurs. L'objectif recherché est d'améliorer les manières de faire tout en favorisant un meilleur rapport qualité-prix pour le donneur d'ouvrage québécois.

Le comité de signalisation sur les chantiers a siégé à quelques reprises cette année. La sécurité des travailleurs ainsi que celle des signaleurs routiers sont au cœur des préoccupations de l'ACRGTO. L'année prochaine en sera une de transition du plan d'action en sécurité routière et le comité sera mis à contribution pour améliorer cet aspect très important des chantiers de construction.

Dans le dossier du déneigement, l'ACRGTO a participé aux nombreuses discussions avec le MTQ pour arriver à compenser les entrepreneurs pour l'hiver exceptionnel qu'a connu le Québec en 2018-2019. Ainsi, une compensation de 18 millions \$ a été accordée par le ministère. De plus, une entente est survenue afin de créer un chantier pour discuter des nouveaux modes contractuels dans le domaine du déneigement. Ce marché, de plus en plus difficile, demande une réflexion davantage spécifique afin de trouver de nouvelles avenues pour intéresser les entreprises à offrir leurs services.

### Implication dans le dossier Hydro-Québec

Les sous-comités du comité des entrepreneurs en transport d'énergie (CETE), ont été fort occupés avec les représentants d'Hydro-Québec. Les nombreux efforts de l'ACRGTO ont permis d'arriver à une solution dans le dossier du virage en santé sécurité. Des progrès ont été faits concernant le comité *qualité et allègement des exigences* afin d'améliorer l'accès au marché sans pour autant diminuer la qualité des ouvrages.

Concernant les démarches portant sur le traitement des avenants, elles ont permis d'établir les éléments à améliorer. Les conclusions de ce dossier devraient être connues en 2020.

En prévision des ouvrages anticipés par Hydro-Québec entre 2021 et 2026, le CETE a entamé des rencontres avec Hydro-Québec pour échanger sur la capacité de l'industrie, particulièrement des entreprises en transport d'énergie, de réaliser ces travaux. Ces échanges se poursuivront en 2020 afin que l'industrie puisse efficacement réaliser le carnet de commande d'Hydro-Québec.



## **Implication avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)**

L'ACRGTQ a été très active et impliquée dans le chantier qu'a mis sur pied le MELCC concernant la nouvelle approche sur le système d'autorisation. Ainsi, ces rencontres ont porté sur les activités demandant soit une autorisation, une exemption ou une déclaration de conformité. Le nouveau règlement devrait être déposé au printemps 2020.

Le dossier de la lixiviation des enrobés recyclés a aussi été traité en 2019. Il faut rappeler que depuis 2015, le MELCC préconise, selon le principe de précaution, que le stockage de résidus d'asphalte en carrière et sablière est susceptible de contaminer l'environnement. Conséquemment, une gestion des eaux de lixiviation en provenance de ces dépôts était nécessaire. Il va sans dire que cette pratique représente depuis 2015 un irritant pour les membres de l'ACRGTQ. Des démarches auprès du MELCC ont ainsi été faites afin de repenser ces exigences. Une étude de suivi environnemental en conditions réelles a donc été effectuée. Ainsi, la dernière année a permis aux acteurs clés de ce dossier de réviser les précédentes dispositions prévues par le MELCC. De nouvelles exigences améliorent maintenant les pratiques de gestion pour protéger l'environnement, le tout en favorisant la valorisation de ces résidus.

## **Visibilité pour l'industrie du granulat**

Dans un souci d'améliorer la visibilité de ses membres auprès des donneurs d'ouvrage et des citoyens, le Regroupement professionnel des producteurs de granulat (RPPG) a tenu sa première journée porte ouverte en 2019. Sous le thème « Visite ta carrière », huit entreprises ont ouvert leurs portes au grand public afin de faire connaître leurs activités. Plusieurs milliers de personnes se sont déplacées sur les nombreux sites et plus de 10 000 \$ ont été amassés et redistribués aux œuvres de charité dans les différentes localités où les portes ouvertes se sont tenues.



## Enrobés bitumineux

La transition dans la classification des bitumes a été un dossier de grand intérêt pour le Regroupement professionnel des exploitants de centrale d'enrobage (RPECE). Il faut savoir que l'ancien système de classification a démontré avec le temps une corrélation faible entre les résultats de laboratoire et la performance réelle des chaussées. L'essai MSCR, soit le « Multiple-Stress Creep-Recovery » et le système de classification qui y est associé, permet de corriger, entre autres, les lacunes de l'ancien système : il permet de retarder l'apparition et réduire l'importance des ornières sur le réseau routier. Cela dit, ce nouveau système a apporté de nombreux changements dans l'industrie, tant dans les documents contractuels du MTQ, dans la sélection des matériaux en conception, au niveau de la fabrication des bitumes, que dans la mise en œuvre des enrobés.

L'ACRGTO a d'ailleurs été proactive pour informer les exploitants de centrale d'enrobage ainsi que les clients des entrepreneurs à ce sujet étant donné les impacts importants envisagés. Une formation technique pour l'industrie a été faite et une campagne d'information à grande échelle a été réalisée, le tout annexé d'un support technique qui a été assuré tout au long de la saison des travaux 2019. Comme le souhaitaient le MTQ et l'industrie, la transition vers la nouvelle classification s'est bien déroulée et est réussie.

Enfin, concernant le dossier de la formulation des enrobés à la presse à cisaillement giratoire (PCG), celui-ci a encore une fois demandé des efforts soutenus de la permanence de l'ACRGTO, du RPECE et des collaborateurs de l'industrie. En effet, la transition de la presse Marshall vers la PCG dans le contrôle des vides des enrobés en production a nécessité une grande mobilisation tant du côté de l'industrie que du donneur d'ouvrage. Le but était d'évaluer la capacité de l'industrie à reproduire une formule de mélange d'enrobé tout en respectant des écarts de production. Une collecte massive de données de production a d'ailleurs été nécessaire pour une deuxième année consécutive en vue de réaliser cet objectif. Cela dit, la réalisation par l'industrie et le MTQ d'analyses statistiques approfondies des données de production a favorisé les dialogues objectifs et constructifs quant à l'établissement et la contractualisation des nouvelles spécifications PCG. L'industrie est satisfaite et fière du travail accompli.

## **Matériaux de béton, ouvrages d'art et chaussées de béton**

À la suite du dépôt auprès de l'Association canadienne de normalisation (CSA) du programme de recherche de l'industrie sur les notes 2 et 3 du tableau 12 de la CSA A23.1/A23.2 « Béton : Constituants et exécution des travaux/Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton » sur la performance du béton, la CSA a décidé de maintenir les notes jusqu'à la prochaine révision prévue en 2024. Le sous-comité qualité-granulats du RPPG a donc élaboré un programme de recherche complémentaire afin de bonifier sa première étude, et ce, afin d'être prêt pour la révision de la CSA en 2024. Ce programme de recherche a été confié à l'Université de Sherbrooke et les essais devraient débuter dès le début de 2020.

De son côté, le MTQ a confié à l'Université de Sherbrooke un deuxième projet de recherche visant principalement à approfondir les connaissances sur les liens existant entre le phénomène d'apparition des « popouts » en surface du béton et la qualité du gros granulats utilisé dans sa fabrication, et ce, à partir des types de mélange de béton généralement utilisés par le MTQ.

Il est également à noter qu'au cours de l'année 2019, le MTQ a terminé et mis en marche, en collaboration avec l'industrie, des chantiers sous forme de comités :

- Table béton : Chantier 2 (terminé) : « Exigences sur le gros granulats entrant dans la fabrication du béton »;
- Table béton : Chantier 3 (terminé) : « Contrôle de la qualité en usine des éléments en béton préfabriqués »;
- Table béton : Chantier 5 (terminé) : « Refroidissement du béton en période chaude »;
- Table béton : Chantier 6 (en cours) : « Variation maximale de la teneur en air du béton »;
- Table béton : Chantier 7 (en cours) : « Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton »;
- Table béton : Chantier 8 (en cours) : « Maturimétrie ».

Ainsi, les Chantiers 2, 3 et 5 qui se sont terminés en 2018 et 2019 ont permis de mettre en marche les Chantiers 6, 7 et 8.

## **Camionnage en vrac**

L'ACRGQTQ est toujours impliquée dans le dossier du camionnage en vrac. Elle a participé au Groupe de travail Approche stratégique en résolution de problèmes (ASRP), volet véhicules lourds, de même qu'à la Table de normalisation du Cahier des charges du ministère des Transports du Québec et à la Table du ministre concernant le camionnage en vrac afin de travailler avec les instances concernées par les irritants du camionnage en vrac.

# LOIS, RÈGLEMENTS ET CONTRATS | VOLET GÉNÉRAL

Le secteur lois, règlement et contrats, relevant de la direction générale, a, encore cette année, apporté aide et conseils juridiques aux membres sur une multitude de questions très variées, ce qui démontre que le droit dans le secteur de la construction est d'une grande complexité et évolue constamment. Des avis juridiques et conseils, basés sur les plus récentes dispositions législatives et l'état récent du droit, ont donc été communiqués aux membres portant, entre autres, sur les appels d'offres et l'attribution des contrats publics, l'interprétation de clauses contractuelles diverses, les licences d'entrepreneurs à la RBQ, le Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) et le projet pilote sur les délais de paiement dans la construction.

Ce secteur a de plus participé aux nombreux comités cette année, dont le Comité de travail sur les modes de règlement des différends, la Table du ministre sur le camionnage en vrac, la Coalition contre les délais de paiement dans la construction de même que plusieurs comités de l'ACRGQ.

## **Retards de paiements**

L'ACRGQ est impliquée dans la Coalition contre les retards de paiements, participant à plusieurs rencontres et ayant suivi le dossier de près tout au long de l'année, en communiquant notamment avec les entrepreneurs exécutant des contrats soumis au projet pilote. On se rappellera qu'en 2018, le Conseil du trésor avait mis en place un projet pilote permettant d'examiner de nouvelles façons de faire, et ce, à la suite d'intervention de la Coalition.

Présentement, 39 contrats en cours sont soumis au projet pilote sur les délais de paiement et la moitié de ceux-ci sont octroyés par le ministère des Transports. Des rencontres mensuelles de la Coalition, auxquelles l'ACRGQ participe assiduellement, ont donc eu lieu depuis mai.



## Gestion contractuelle

L'ACRGQTQ accorde également une grande importance à la gestion contractuelle entre les donneurs d'ouvrage publics et les entrepreneurs. Ainsi, l'Association assiste présentement aux travaux du nouveau Comité sur les relations gouvernementales ayant pour but de prendre connaissance des problématiques des entrepreneurs dans leurs relations avec les donneurs d'ouvrage et de les soumettre aux instances concernées. Ce comité devrait également être très actif au courant de 2020.

De plus, l'ACRGQTQ s'est tenue informée en matière de contrats publics, et ce, principalement quant à l'entrée en vigueur des pouvoirs d'enquête de l'Autorité des marchés publics (AMP) et d'intervention lors d'appels d'offres. Ainsi, plusieurs demandes des membres portant sur des contrats octroyés irrégulièrement ont été transmises à cette nouvelle instance. À cet effet, l'ACRGQTQ leur a d'ailleurs fait valoir qu'elle peut les représenter et porter plainte si un appel d'offres contrevient au cadre normatif applicable.

## Législation et jurisprudence

Par ailleurs, l'ACRGQTQ accorde une attention particulière aux développements survenus dans la législation et la jurisprudence qui pourraient avoir un impact sur l'industrie et les entrepreneurs. Plusieurs publications ont d'ailleurs été faites relativement à des décisions importantes ainsi que des modifications législatives.

Aussi, l'Association a émis des commentaires et suivis en référence à différents projets de loi et règlement présentés au courant de l'année, notamment à l'Assemblée nationale. On peut penser entre autres au projet de loi 29 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées* et au Projet de Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés.

Enfin, le secteur a apporté son soutien et a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble des ressources de l'ACRGQTQ afin de fournir des services professionnels et complets à ses membres et au secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

## FONDS DE FORMATION DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (FFSIC)

À l'aube des années 2020, de nouveaux défis se pointent pour les entreprises des différents secteurs de la construction au Québec et plus spécifiquement du secteur génie civil et voirie.

La pénurie de main-d'œuvre amène les employeurs à s'adapter à de nouvelles réalités. On n'a qu'à penser à la mobilité de la main-d'œuvre qui se déplace d'un employeur à l'autre au gré de la durée et de la permanence des travaux. Il y a aussi l'arrivée de nouveaux travailleurs non qualifiés qui intègrent l'industrie via l'ouverture des bassins de main-d'œuvre dans presque toutes les régions du Québec pour des métiers concernant le secteur génie civil et voirie, comme les opérateurs d'équipements lourds, les opérateurs de pelles mécaniques, les grutiers, les titres occupationnels généraux ou spécialisés. À cela il faut ajouter la baisse des inscriptions dans les centres de formation pour certains métiers, résultat direct de l'ouverture de ces bassins de main-d'œuvre.

Même les départements des ressources humaines des entreprises doivent faire usage de créativité dans la recherche de nouvelles solutions afin de garder à leur emploi leurs travailleurs qualifiés et y intégrer cette nouvelle cohorte de main-d'œuvre non qualifiée et non formée.

Ces nouveaux travailleurs, jeunes et inexpérimentés, n'ont pas le même langage que leurs prédécesseurs et ont des préoccupations différentes reliées notamment à leurs loisirs et à la conciliation travail-famille. Dorénavant, cette main-d'œuvre hétérogène composera le quotidien des équipes de travail pour réaliser les travaux souvent complexes associés au secteur génie civil et voirie afin de répondre aux attentes des donneurs d'ouvrage.

C'est dans cette perspective que le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) peut remplir sa mission qui est de permettre aux entrepreneurs de bénéficier de formations personnalisées visant la mise à jour et la bonification des compétences en regard des nouvelles technologies et de l'acquisition de connaissances pour leurs travailleurs issus de l'ouverture des bassins de main-d'œuvre. Le perfectionnement de ceux-ci est financé en entier par le FFSIC et se déroule au sein même des entreprises, au moment jugé opportun par l'employeur, et ce, sans faire obstruction à la continuité des travaux et en fonction directe de leurs besoins. Il est possible de créer des formations sur mesure directement en lien avec les besoins des entrepreneurs. À cet effet, les employeurs peuvent en faire la demande à l'ACRGQTQ.





Année après année, depuis près de 20 ans, le Service de formation aux entreprises de la Commission de la Construction du Québec, de concert avec l'ACRGTO, poursuit sa lancée qui est de toujours répondre rapidement aux attentes de perfectionner la main-d'œuvre des entrepreneurs. C'est ainsi que, pour la période de juillet 2018 à juin 2019, s'inscrit une année record dans le perfectionnement des travailleurs du secteur génie civil et voirie. Plus de 55 entreprises membres et non-membres ont fait appel à l'ACRGTO afin de les guider dans l'analyse de leurs besoins de perfectionnement. Ces analyses ont provoqué la réalisation de 155 cours de perfectionnement directement en entreprise auxquels ont participé 885 travailleurs ou travailleuses, qui ont bénéficié à leur tour de l'assurance-emploi et d'incitatifs financiers.

Cette clientèle, regroupée en groupe de 3 à 12 travailleurs et participant à des activités théoriques et pratiques d'une durée de 4 à 90 heures de formation, dépendant de la complexité reliée à l'apprentissage, a participé dans son ensemble à 3865 heures de formation. Pour en assurer la réalisation, le FFSIC a déboursé 970 000 \$ auquel montant s'ajoutent naturellement les dépenses reliées aux incitatifs financiers (frais de transport et d'hébergement). Enfin, dans chaque cours de perfectionnement, une partie est reliée à la santé et sécurité au travail faisant le lien entre la prévention des tâches à accomplir et l'acquisition des compétences à atteindre.

## PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En cette deuxième année de mise en place d'un service en prévention, santé et sécurité, les défis ont été nombreux et, dans l'ensemble, relevés de façon très positive.

Un des dossiers qui se démarque par rapport aux autres est bien celui des agents de sécurité sur les chantiers de construction. En effet, vestiges d'une autre époque, il faut savoir que plusieurs intervenants se partageaient les rôles et les responsabilités sur les chantiers. Il s'agit d'une réalité qui est de moins en moins vécue aujourd'hui.

L'ACRGTO a donc procédé à la mise en place d'une structure plus simple, plus efficace et réactive qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par le conseil d'administration de l'Association, c'est-à-dire :

- améliorer la formation initiale dispensée aux agents de sécurité;
- assurer une disponibilité de main-d'œuvre en fonction des besoins des employeurs;
- garder un rôle actif au niveau des orientations prises dans ce dossier.



Consciente que la prévention des accidents de travail se joue en grande partie sur les chantiers, l'ACRGTO y a effectué un nombre important de visites. En effet, lors de ces interventions, l'accent a été mis sur la vérification de la mise en place et sur le respect des plans de circulation.

La permanence de l'Association y a identifié et colligé les bonnes pratiques afin d'alimenter une réflexion sur la meilleure façon de mettre à contribution les ressources des entrepreneurs pour endiguer les accidents de travail mettant en cause notamment des véhicules en mouvement. Il s'agit d'un mandat de taille et l'ACRGTO entend bien contribuer à améliorer le bilan à ce chapitre.

Lors des dernières semaines de l'année, l'ACRGTO s'est préparée à réagir au projet de modification législative qui doit être déposé en décembre ou début 2020. Cette démarche se fait en étroite collaboration avec les associations partenaires, le tout chapeauté par le Conseil du patronat du Québec.

Les séances de formation et d'information organisées par l'ACRGTO, en salle ou au siège social des entreprises, suscitent toujours autant d'appréciation. Il s'agit d'un enjeu déterminant pour les entrepreneurs et la permanence de l'Association en est témoin régulièrement.

Aussi, les réunions avec le comité consultatif en prévention, santé et sécurité, qui s'adresse à une cinquantaine d'entreprises du secteur génie civil et voirie, permettent des échanges constructifs et valident solidement les prises de positions adoptées par la suite pour le suivi de dossiers ainsi que pour les représentations de l'ACRGTO.

Finalement, la participation active aux nombreux comités paritaires, encadrés par la CNESST, permet un avancement réglementaire et normatif qui tient compte de la réalité des employeurs représentés par l'ACRGTO.



## AFFAIRES MUNICIPALES

Au cours de 2019, l'ACRGTO s'est engagée activement au sein du Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine (CERIU), notamment par une implication sur les conseils permanents sur les réseaux techniques urbains, sur la gestion des actifs et en infrastructures souterraines. Le guide sur les pratiques d'excavation sécuritaire en hiver est paru cette année ainsi que le guide sur les bonnes pratiques pour améliorer les connaissances en infrastructures souterraines, dans lesquels l'Association a été impliquée. L'ACRGTO participe à la préparation du guide technique d'élaboration d'un appel d'offres de services professionnels en ingénierie pour infrastructures municipales du CERIU, car des contrats clairs à tous égards facilitent le travail des entrepreneurs.

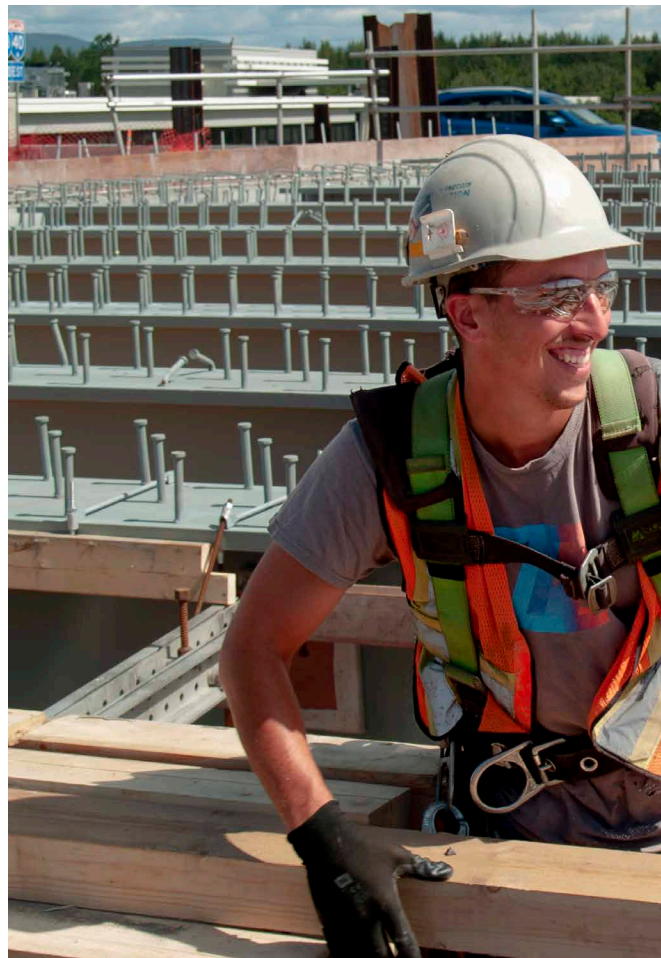
L'ACRGTO est aussi présente à la table sur la viabilité hivernale de l'Association québécoise des transports (AQTr), ainsi que sur le comité permanent des pratiques d'excellence (CPPE) d'Info-excavation et au comité préparant leur congrès annuel.

Des révisions au document 1809-300 du BNQ (Travaux de construction – Conduites d'eau potable et d'égout) ont été faites, notamment à l'égard des tests d'étanchéité sur les conduites d'eau potable de grand diamètre. L'ACRGTO est toujours représentée sur la prometteuse table d'échanges sur les infrastructures municipales du BNQ.

Pour une première année, l'ACRGTO s'implique avec l'organisme CSA, d'abord avec l'élaboration de la norme CSA S250 Mapping of Underground Utility Infrastructure Committee, puisque des plans incluant des services souterrains précis sont l'une des clés pour l'établissement du juste prix lors des estimations. Ensuite, elle sera aussi impliquée, à l'avenir, dans tous les dossiers touchant les travaux d'infrastructure.

La révision des devis techniques normalisés de la ville de Montréal s'est poursuivie, les devis suivants ont été revus :

- DTNI-1A Travaux de conduites d'eau potable et conduites d'égout
- DTNI-3A Travaux de trottoir, bordure, terre-plein central, îlot et muret de soutènement
- DTNI-3B Travaux de chaussée
- DTNI-4A Travaux de structure et de massif de conduits





L'ACRGTO a par ailleurs reçu les réponses de la ville concernant les commentaires sur le devis DTNI-1A Conduites d'eau potable et d'égout sur la partie concernant l'eau potable.

Des interventions plus pointues ont été faites en rapport avec des clauses abusives, l'application de pénalités et de retenues abusives dans plusieurs municipalités du Québec. L'ACRGTO est aussi intervenue dans l'interprétation de règlements comme l'exigence d'élaborer un système de cadenassage pour les vannes d'eau potable de la ville de Montréal et de Longueuil, qui n'avait pas lieu d'être systématisée.

De plus, l'Association a participé au Groupe d'accès aux marchés publics (GAMP), lequel a pour objectif de sensibiliser les organismes publics et de proposer des solutions aux irritants vécus par les entrepreneurs généraux et les professionnels qui font affaires avec eux.

En outre, la formation pour les municipalités sur les meilleures pratiques dans la gestion des contrats municipaux de génie civil a pris son essor. Cette formation démontre aux divers intervenants des municipalités les avantages qu'elles ont à :

- Minimiser les durées de validité des appels d'offres :
- Effectuer des études d'avant-projet complètes;
- Donner suffisamment de temps et de moyens pour que la conception soit au point;
- Éviter les reports de risques indus à l'entrepreneur;
- Éviter les clauses et pénalités abusives;
- Donner suffisamment de temps pour la réalisation du projet;
- Éviter l'ingérence dans les méthodes de travail de l'entrepreneur;
- Payer avec diligence les travaux réalisés, incluant les travaux supplémentaires;
- Lutter contre la lourdeur administrative.

Cette formation se poursuivra activement en 2020.

# COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

L'objectif poursuivi par le secteur des communications et affaires publiques est notamment de conseiller la direction générale dans la défense des intérêts des membres de l'ACRGTO auprès des ministères et organismes et de la population en général.

De plus, il s'assure de mettre en œuvre des stratégies de communication adéquate afin de positionner l'Association comme étant une figure de proue dans l'industrie de la construction.

L'ACRGTO diffuse également aux membres toute information susceptible de les intéresser afin de faire d'eux des membres bien informés, par le biais de ses publications.

## Médias sociaux

L'ACRGTO a ajouté en 2016 à ses outils de communication trois plateformes de médias sociaux afin de mieux diffuser l'information auprès de ses clientèles. Ainsi, sous l'axe de communication de la fierté et la solidarité, l'ACRGTO compte mobiliser les professionnels du domaine de la construction sur ses réseaux sociaux nouvellement investis par l'organisation.

Avec pour objectif de rendre les membres de l'ACRGTO fiers de leur profession, de créer un sentiment d'appartenance envers l'ACRGTO et de susciter l'engagement des membres, l'ACRGTO a poursuivi la production de contenus axés sur l'humain en publiant des histoires ou des informations sur le milieu qui touchent, informent ou surprennent et ainsi bâtir une audience représentative des membres de l'ACRGTO.

L'ACRGTO contribue ainsi à faire rayonner son industrie dans sa communauté. Elle y publie notamment des vidéos de chantier afin de démontrer tout l'expertise que ses membres possèdent mais aussi afin de mettre en valeur les actions de l'Association.





## CONSTAS

Le magazine de l'ACRGTO, CONSTAS, vitrine des entrepreneurs, contribue à faire rayonner le génie civil et voirie d'ici et d'ailleurs. Le magazine et son site Internet est maintenant au cœur des communications reliées à l'industrie de construction.

Avec un tirage de plus de 7 000 copies, CONSTAS, a pour rôle d'illustrer le savoir-faire et les compétences des acteurs du génie civil et de la voirie au Québec, mais aussi d'agir à la fois comme carrefour d'information pour le domaine de la construction et comme moteur de réflexion quant à ses grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le magazine CONSTAS a son portail (Magazineconstas.com) au plus grand bénéfice des internautes. Ainsi, ce site permet d'augmenter la notoriété du magazine auprès d'une clientèle plus élargie et par le fait même, de faire rayonner notre industrie auprès d'un plus large public.

CONSTAS a d'ailleurs publié un numéro spécial soulignant les 75 ans de l'Association en juillet dernier. Elle a publié une édition spéciale de son réputé magazine CONSTAS qui souligne fièrement ce moment marquant de l'histoire de l'ACRGTO. CONSTAS s'est entretenue avec de nombreuses personnalités qui ont rendu hommage ou rappelé les faits marquants de l'histoire de l'ACRGTO. On n'a qu'à penser notamment à André Cayer, Guy Chevrette, Robert Poeti ou Louise Harel qui était à l'époque ministre lors de la modification de la loi R-20 qui donnait le mandat de la négociation de la convention collective aux associations patronales de l'industrie de la construction.

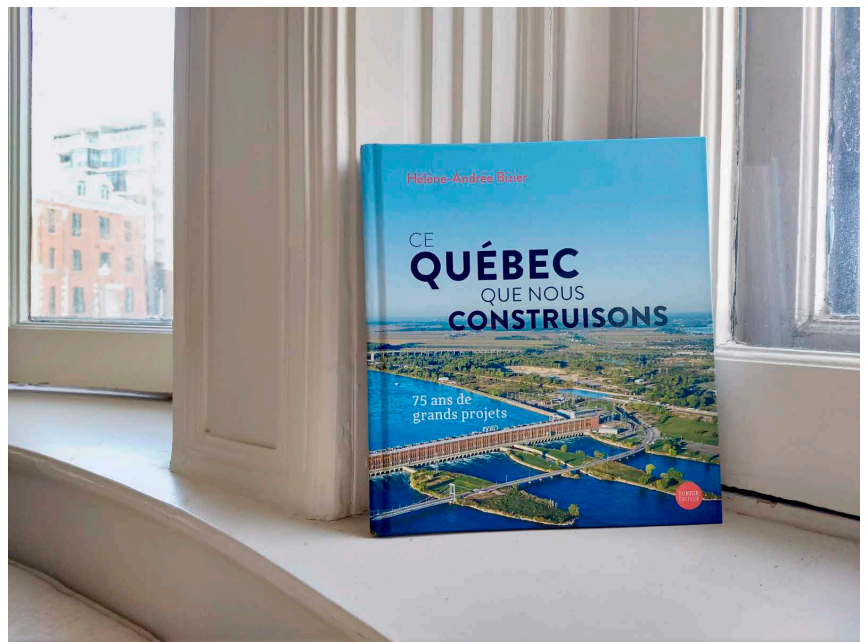
De nombreux présidents y ont témoigné également de l'impact de l'ACRGTO dans l'industrie qui se perpétue encore aujourd'hui et pour les années à venir.



## Ce Québec que nous construisons

L'ACRGTO soulignait son 75<sup>e</sup> anniversaire le 22 février 2019. Elle a notamment marqué la mémoire de ses membres en éditant un livre qui démontre l'ensemble du savoir-faire québécois en matière de construction d'ouvrage de génie civil et voirie. Il se veut le miroir des réalisations des membres et la mémoire de son secteur. Il servira aussi à faire reconnaître la contribution remarquable des bâtisseurs des infrastructures publiques québécoises.

Ce livre d'envergure a été publié aux Éditions DelBusso et a été rendu disponible en librairie.



## Une grappe pour l'industrie de la construction

Depuis maintenant près de 4 ans que l'industrie de la construction, accompagné par le Conseil du patronat, œuvre à créer une grappe pour l'industrie de la construction. Annoncée en 2018, elle devait voir le jour en 2019 et contribuer à mettre en place des projets visant à favoriser une meilleure productivité dans l'industrie, notamment en mettant en place des moyens pour stimuler l'innovation.

On se rappellera que les acteurs majeurs de l'industrie ont contribué à une étude d'envergure démontrant toute l'importance de l'industrie de la construction dans l'économie québécoise en 2016. Par la suite, l'ensemble des partenaires de l'industrie, rassemblée autour du Conseil du patronat du Québec ont revendiqué, auprès du gouvernement du Québec, lors des consultations prébudgétaires, la création d'une grappe pour l'industrie de la construction.

De toute évidence ce projet de création de grappe a été placé sur la glace par le gouvernement en place. Ce sera un dossier à suivre en 2020.

## ACRGQT MÉDIA

ACRGQT MÉDIA est un bulletin de liaison publié cinq fois par année. Il est expédié exclusivement à ses membres. Ce bulletin contient de l'information indispensable à la bonne marche des entreprises membres, ce qui en fait un outil de référence de l'industrie.

L'ACRGQT MÉDIA a un équivalent électronique. Les membres reçoivent donc un exemplaire papier ainsi qu'un exemplaire sous forme d'Infolettre dans leur boîte de courriel. Cette version permet une diffusion facile et rapide des informations entre collègues et limite la surproduction de photocopies papier. La réception est gratuite, peu importe le nombre de bénéficiaires par entreprise.

## ACRGQT EXPRESS

ACRGQT EXPRESS est une lettre d'information qui sert à acheminer le plus rapidement possible de l'information exclusivement à nos membres.

## Info-Négo

ACRGQT MÉDIA — génie civil et voirie en relations du travail est un bulletin transmis aux quelque 2 500 entreprises membres et non membres qui œuvrent dans la construction d'ouvrages de génie civil et de voirie. L'information qu'il contient concerne les relations du travail, plus particulièrement la convention collective.

Par ailleurs, ces productions ajoutent aux outils traditionnels que distribue l'ACRGQT chaque année tels, le répertoire des membres, le rapport annuel et le calendrier.

## Implications diverses

Le Service des communications et affaires publiques s'est impliqué de différentes façons dans plusieurs dossiers tels :

- les relations avec les médias;
- l'élaboration du contenu rédactionnel du magazine CONSTAS;
- la cueillette de l'information pertinente à l'industrie à transmettre aux membres notamment lors des budgets fédéral et provincial;
- la contribution au développement du volet notamment technique, juridique et politique du congrès de l'ACRGQT;
- la contribution au volet technique des missions techniques de l'ACRGQT;
- le suivi de l'information politique en lien avec l'industrie de la construction;
- l'appui à l'Association canadienne de la construction dans ses démarches médiatiques et politiques;
- la participation à la promotion de la Superconférence sur la construction de l'Institut canadien.

## Le rôle des communications et affaires publiques

La planification des communications de l'ACRGQT élaborée avait comme objectif général de consolider l'ACRGQT comme le leader et la référence en matière de génie civil et voirie, tout en améliorant l'image de son industrie.

Les objectifs spécifiques étaient de :

- Supporter les donneurs d'ouvrage et véhiculer les positions de l'ACRGQT auprès des médias;
- Défendre l'industrie auprès du grand public;
- Être visible dans l'ensemble de l'industrie de la construction;
- Mettre à l'avant-plan les services que l'organisation offre;
- Supporter la force de vente et augmenter le nombre de membres;

# ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

## Un 75<sup>e</sup> congrès annuel couronné de succès

Ayant pour thème « L'essor du savoir et de l'innovation », le 75<sup>e</sup> congrès annuel de l'ACRGQTQ s'est tenu du 16 au 18 janvier 2019 au Fairmont Le Château Frontenac. L'ACRGQTQ a profité de l'occasion pour souligner en grand cet anniversaire lors duquel plus de 800 visiteurs ont permis d'atteindre une participation record!

### Plus de 37 conférenciers en trois jours

Le programme du congrès a été riche en contenu. Les participants ont pu constater la force de leur secteur dans l'industrie de la construction avec la présence d'orateurs de première importance lors des déjeuners-conférences : Réal Laporte, président d'Hydro-Québec Innovation, Équipement et services partagés; Diane Lemieux, présidente et directrice générale, CCQ; Manuelle Oudar, présidente du conseil d'administration et chef de la direction, CNESST; Zey Émir, présidente, ACC; Me Denis Gallant, président et directeur général, Autorité des marchés publics; Sophie Brochu, présidente et directrice générale, Énergir; Jaime Freyre, directeur de projet, NouvLR; François Bonnardel, ministre des Transports du Québec.

C'est un nombre record de congressistes qui ont assisté aux différents ateliers offerts pendant ces 3 jours. L'atelier d'ouverture a permis de sensibiliser les participants notamment à l'importance de favoriser une culture d'innovation en entreprise.

Les 14 ateliers du jeudi ont couvert un large choix de sujets, que ce soit notamment la santé et la sécurité du travail, l'innovation ou le juridique.

Le Forum sur la pénurie de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction a permis de prendre conscience des défis qui s'annoncent et de faire un portrait des solutions qui s'offrent aux entrepreneurs.

Une autre conférence a été présentée dans le cadre des petits-déjeuners. Carol Allain a, par son histoire, stimulé les participants à comprendre comment s'assurer de mettre en place des stratégies novatrices pour prolonger la durée des employés(es) au sein d'une entreprise.

Finalement, la conférence pour tous a accueilli le très populaire Dominic Paquet, humoriste, avec un spectacle fidèle à sa réputation qui a suscité un très grand intérêt de la part des participants.

L'ACRGQTQ remercie tous les conférenciers qui ont répondu présents à ce congrès annuel.



## Congrès vert

L'ACRGTO et Activa environnement, partenaire des mesures écoresponsables, ont annoncé que le congrès 2019 a maintenu le niveau 3 de la norme en gestion responsable d'événements du BNQ (9700-253), grâce à la continuité des mesures et le renforcement de certaines prises il y a 6 ans lorsque le congrès a été certifié pour la première fois.

## Le Quartier des affaires

Le Quartier des affaires a regroupé 36 kiosques. Les exposants ont pu rencontrer les délégués tout au long de l'événement et, plus particulièrement, pendant le 5 à 7 du jeudi qui a attiré plus de 400 personnes. Pendant cette activité réseautage, un moitié-moitié a permis de faire un don de 1036 \$ à Leucan.

## Un volet divertissement réussi

À l'occasion de la soirée d'ouverture du 75<sup>e</sup> congrès, les participants ont eu le privilège d'assister à un spectacle privé d'André-Philippe Gagnon. Précédant cette prestation, une projection architecturale 360 degrés, relatant les 125 ans du Château Frontenac, a été présentée sur les murs de la salle de bal.

La soirée de clôture, quant à elle, a soufflé un air de bal vénitien avec la prestation de Masques et Bergamasques. À la suite d'un repas gastronomique 6 services, les congressistes ont dansé sur les succès interprétés par Famous live band.



## Projets spéciaux à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire

- Concours « Réservez tôt » pour gagner un séjour de 3 nuitées au Fairmont Le Château Frontenac;
- Distribution d'une veste corporative offerte par l'ACRGTO et Fiers et compétents.
- Le livre souvenir « Ce Québec que nous construisons » remis aux participants inscrits en forfait 3 jours et en forfait à la journée;
- Réimpression de l'édition du 22 février 1944 du journal Le Soleil, date de l'incorporation de l'ACRGTO, distribué aux participants, entre autres, par 2 camelots en costume de l'époque;
- Exposition de photographies des archives de l'ACRGTO;
- Invitation des anciens présidents au 5 à 7 des présidents le jeudi et production d'un visuel présentant chaque président depuis 1944;
- Encan silencieux d'une toile d'une artiste locale inspirée par les travailleurs sur les chantiers de construction.

## Plaques honorifiques

L'ACRGTO a honoré, lors du déjeuner-conférence du vendredi 18 janvier, 29 membres de l'ACRGTO pour leur fidélité envers l'Association.

### 25 ANS

BITUMAR INC.  
ENTREPRISES BOURGET INC. (LES)  
CONSTRUCTION POLARIS INC.  
G. CHOUINARD & FILS INC.  
GILBERT SIMARD  
TREMBLAY AVOCATS

### 30 ANS

ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. (LES)  
CUMMINS CANADA ULC  
COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA (LA)  
LIEBHERR CANADA LTÉE  
CONSTRUCTION SOTER INC.

### 40 ANS

L.E.Q.E.L.  
CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC. (LES)  
T.G.C. INC.  
CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.  
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE  
CONSTRUCTIONS MAURICE & CLAUDE LTÉE (LES)  
ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE (LES)  
NÉOLECT INC.  
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

### 50 ANS

BBR QUÉBEC (1980) INC.  
EBC INC.  
ENTREPRISES P.E.B. LTÉE (LES)  
CONSTRUCTION ARNO INC.  
P. BAILLARGEON LTÉE  
ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC. (LES)  
GRANDMONT & FILS LTÉE  
LAMBERT & GRENIER INC.  
THIRAU INC.

### 75 ANS

PAVAGE COCO (COCO PAVING INC.)

## Merci à tous les partenaires du 75<sup>e</sup> congrès

L'ACRGTO remercie tous les partenaires du congrès et plus particulièrement Hydro-Québec, partenaire principal. Un merci spécial aux participants qui font de cet événement le plus important du secteur génie civil et voirie!

### PRINCIPAL

HYDRO-QUÉBEC

### INSTITUTIONNELS

CCQ et CNESST

### PLATINE

ÉQUIPEMENT SMS, cocktail et soirée d'ouverture  
TOROMONT CAT, petit-déjeuner du jeudi et gala de clôture

### OR

ASP CONSTRUCTION, prix Défi prévention santé-sécurité du travail, cocktail du jeudi  
ASSURANCES RICHARD POWERS, accès internet et photomaton animé  
DEMOSPEC, ateliers, bar à cocktail lors du 5 à 7, valet de stationnement  
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE, application mobile  
J.Y. VOGHEL INC., petit-déjeuner du vendredi  
NORTRAX QUÉBEC, cocktail et déjeuner-conférence du mercredi  
SERVICES FINANCIERS CATERPILLAR LTÉE, cocktail du Gala de clôture, photos-souvenirs  
WAJAX, cocktail et déjeuner-conférence du vendredi

### ARGENT

ACTIVA ENVIRONNEMENT INC., mesures écoresponsables  
AON, prix Reconnaissance-mixité  
BÉTON PROVINCIAL LTÉE, porte-documents  
ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE, déjeuner-conférence du jeudi  
LES INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR, bar à collations  
GROUPE BRUNET, bar à bonbons  
CONSTRUCTIONS HDF, conférence pour tous et cadeau  
BANQUE ROYALE DU CANADA (RBC), bar à café

### BRONZE

ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE INC., bracelets  
CIMI, bornes de recharge de cellulaires  
ÉNERGIR, prix Génie-voirie en développement durable  
GARIER INC., cartes des chambres  
GRYB, bar à bières lors du 5 à 7  
ICC TECHNOLOGIES INC., cocardes  
MAESTRO TECHNOLOGIES INC., bar à fromages et vins lors du 5 à 7  
SHELL LUBRIFIANTS, boîtes de menthes  
SOLENO INC., signalisation  
WELLS FARGO, cirage de chaussures

## Un éclatant succès pour le Cyclo-Golf

L'événement regroupant 450 participants s'est déroulé le 16 juillet dernier sur le site enchanteur du Club de golf Le Mirage à Terrebonne.

Pour une 5<sup>e</sup> année de tour cycliste, 26 cyclistes ont choisi de rouler sur les routes de Lanaudière sur 3 nouveaux parcours.

Les golfeurs et les cyclistes ont profité d'une occasion de réseautage intéressante en côtoyant des partenaires dans une atmosphère décontractée lors d'une journée idéale.

Un cocktail sur la terrasse et un souper dans la magnifique salle du Mirage ont suivi les activités de la journée. Au cours de la soirée, le maître de cérémonie, Pierre Gingras, a procédé à la remise des prix des différents concours de la journée et aux tirages des prix de présence. Madame Marie-Claude Houle (EBC inc.), présidente du conseil d'administration de l'ACRGTO, a remis les trophées aux meilleures équipes du tournoi.

Toutes les photos sont disponibles sur le site web de l'ACRGTO.

Les partenaires ont été nombreux et nous les remercions pour leur implication.

Une partie des profits du Cyclo-Golf est remise à Leucan.

Rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle édition du Cyclo-Golf, le mardi 14 juillet 2020 au Club de golf Le Mirage.



### Partenaire Grand collaborateur

GRUPE DÉMOSPEC

### Partenaires

ALI EXCAVATION, Voiturettes

BÉTON PROVINCIAL, Machinerie en exposition

CONSTRUCTIONS H.D.F. INC., Kiosque de collations glacées

ÉCHAFAUDS PLUS, Vin au souper

EQUIPEMENT SMS, Photos

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE, Tertre de départ

FRANÇOIS CARON (GI GESTION DE PATRIMOINE), Kiosques de fruits frais

GARDAWORLD, Partenaire Tour cycliste

GARIER INC., Concours Coup d'adresse

GRUPE LOGIC-OR, Cadeaux aux participants

ICC TECHNOLOGIES, Kiosque de breuvages

INFO-EXCAVATION, Kiosque de collations santé

INTACT ASSURANCE, Balles de golf et kiosques de smoked meat

J-RÉNÉ LAFOND, Concours Devinez le nombre de balles, machinerie en exposition

LBC CAPITAL, Concours Défiez l'expert

LES ASSURANCES RICHARD POWERS, Application mobile

LOCATION ÉQUIPEMENTS COOPER, Kiosques de grignotines

MAESTRO TECHNOLOGIES, Kiosques de vins et fromages

MAIN D'ŒUVRE CONSTRUCTION NEWTOWN, Tertre de départ

MANULIFT, Machinerie en exposition sur le terrain et Kiosque de Limoncello

MODE AVALANCHE, Kiosques de saucisses européennes

NORTRAX, Concours Balle sur le vert, machineries en exposition sur le terrain

REMORQUES LEWIS, Kiosques de breuvages

ROBERT ET GILLES DEMERS, Tertre de départ

SOLENO INC., Kiosques de bières

TOROMONT, Cocktail, fanions sur les verts et bouteilles réutilisables

J.Y. VOGHEL, Services d'accueil VIP

W.CÔTÉ & FILS, Kiosque de pizza et machinerie en exposition

WAJAX, Machinerie en exposition

WELLS FARGO, Concours Vitesse de la balle

## Soirée-bénéfice Construire l'espoir

À l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de création de l'ACRGTO, la formule de la soirée-bénéfice a été réinventée pour l'occasion. L'activité s'est tenue le mercredi 6 novembre dernier au théâtre Marcellin-Champagnat à Laval. La soirée a débuté dans un espace réseautage le temps d'un cocktail dinatoire, puis, s'en est suivi un spectacle de variétés produit exclusivement pour l'occasion avec des artistes connus et reconnus.

Le spectacle époustouflant ponctué d'émotions était animé par Annie-Soleil Proteau. Un merci tout particulier aux personnalités qui ont contribué à la cause en offrant leur prestation à un coût symbolique : Bruno Pelletier, Luce Dufault, Mario Jean, Cathleen Rouleau, Genevière Leclerc, Gabriella, Jean-Claude Gélinas, Carpe Diem, la troupe DM Nation et Arina Mirelle.

Cette soirée a été rendue possible grâce à la générosité de Simon Bernier, un membre actif du comité des événements spéciaux, qui a conçu et livré ce spectacle mémorable.

## L'ACRGTO et Leucan - déjà 18 ans!

L'ACRGTO et ses membres soutiennent depuis 18 ans la cause de Leucan au travers de la soirée-bénéfice et du Cyclo-Golf annuel et ont remis depuis le début de cette belle aventure 863 482 \$!

La soirée-bénéfice Construire l'espoir contribue ainsi à soutenir Leucan dans l'accomplissement de sa mission qui est d'accroître la confiance en l'avenir des enfants atteints de cancer et de leur famille, et par surcroît d'appuyer les centres d'oncologie pédiatrique au Québec.



## Remise du trophée Camie par Leucan à M<sup>e</sup> Gisèle Bourque

L'ACRGTO s'est vue décerner un trophée Camie qui est remis par Leucan aux personnes et aux organisations qui se sont impliquées pendant plusieurs années. L'honneur était particulièrement dirigé vers Me Gisèle Bourque, directrice générale qui a su renouveler l'implication des membres de l'ACRGTO année après année.

Ce trophée est offert aux personnes et organisations qui se sont impliquées bénévolement pendant plusieurs années au niveau philanthropique. En sollicitant leur réseau respectif, les récipiendaires ont permis d'amasser plus de 500 000 \$ en dons pour Leucan.



## Merci aux partenaires

Partenaires du spectacle : SOLENO INC. ET COFFRAGE LD

Partenaire du trio jazz : INTACT ASSURANCES

Transporteur de DM Nation : AUTOCAR EXCELLENCE

Captation video : AGENCE BOB HENRY

Photographe : NORMAND HUBERDEAU

## Les donateurs

ACTION CONSTRUCTION INFRASTRUCTURE INC.

ALLEN ENTREPRENEUR INC.

APCHQ - Solutions Santé Sécurité

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS (AQTr)

ASSURANCES RICHARD POWERS INC. (LES)

BÉTON MOBILE DU QUÉBEC INC.

BÉTON PROVINCIAL LTÉE

CAIN LAMARRE

COFFRAGE LD

COFFRAGE SANTCO

CONSTRUCTION ARNO INC.

CONSTRUCTION DEMATHIEU & BARD (CDB) INC.

CONSTRUCTION KIEWIT CIE

CONSTRUCTIONS H.D.F. Inc.

CRT CONSTRUCTION INC.

DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIV. DE GROUPE CRH  
CANADA INC.

DYNAGROUP

EBC INC.

ENCANS RITCHIE BROS. CANADA LTÉE (LES)

ÉQUIPEMENT SMS

EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

FORACTION INC.

FRANÇOIS BONNARDEL, ministre des transports

GROUPE AECON QUÉBEC LTÉE

GROUPE GILBERT

GROUPE MGC NETTOYAGE

INDUSTRIES FIL MÉTALLIQUE MAJOR (LES)

INFO-EXCAVATION

INTACT ASSURANCE

LAFONTAINE INC.

LGD INTERNATIONAL

LIEBHERR CANADA LTÉE

LOCATION EQUIPEMENTS COOPER



Sur la photographie : M. Léandre Drouin, président, et Mme Cindy Drouin, directrice générale de Coffrage LD, Mme Pascale Bouchard, directrice générale de Leucan, Me Gisèle Bourque, directrice générale de l'ACRGTQ, Mme Marie-Claude Houle, présidente du CA de l'ACRGTQ et directrice générale d'EBC inc., M. Alain Poirier, président, et M. David Hamel V-P alliance stratégique de Soleno inc. et M. Denis Caouette, 1<sup>er</sup> vice-président de Leucan.

MAESTRO TECHNOLOGIES INC.

MANULIFT EMI LTÉE

METTLER TOLEDO

NH PHOTOGRAPHE

P. BAILLARGEON LTÉE

POMERLEAU INC.

SCIAGE DE BETON ST-LEONARD LTEE

SINTRA INC.

SOLENO INC.

SOLUTIONS TPL INC.

# RAPPORT DES COMITÉS

Nous devons souligner tout le travail effectué par les représentants des entrepreneurs qui siègent sur les nombreux comités de travail de l'Association. Le professionnalisme et l'engagement de toutes ces personnes et de nos permanents sont remarquables dans la défense des intérêts de nos membres.

## Comité relevant de la Direction Générale

### Comité des événements spéciaux

Principaux dossiers :

- Cyclo-golf 2019;
- Soirée-bénéfice pour Leucan;
- Congrès annuels 2019 et 2020.

### Comité relations avec les donneurs d'ouvrage

Principaux dossiers :

- Établir les problématiques qu'éprouvent les entrepreneurs dans leurs relations avec les donneurs d'ouvrage;
- Collaborer avec un lobbyiste afin de porter devant les instances gouvernementales les problématiques rencontrées par les entrepreneurs dans le cadre des contrats publics.

### Comité de travail sur les modes de résolution des différends

Principal dossier :

- Détermination d'un mode de résolution des différends à proposer à Hydro-Québec dans le cadre de la table de travail ACRGTQ – Hydro-Québec.

## Comité relevant des Affaires municipales

### Le comité des travaux municipaux

Principaux dossiers :

- Révision du document BNQ 1809-300;
- Révision de multiples devis de la ville de Montréal;
- Durée de validité des appels d'offres;
- Retards de paiements dans l'industrie;
- Clauses et pénalités abusives;
- Éducation des donneurs d'ouvrage sur les meilleures pratiques dans les documents d'appels d'offres.

## Comité relevant du service Prévention, santé et sécurité du travail

### Comité patronal en prévention, santé et sécurité au travail

Principaux dossiers :

- Révision des normes d'exposition aux contaminants;
- Étude sur la toxicité des fumées d'asphalte;
- Révision des normes d'exposition au bruit;
- Modernisation du processus menant à l'émission de la carte d'agent de sécurité sur les chantiers de construction;
- Révision des normes s'appliquant aux appareils de levage de personnes et de matériaux;
- Révision des normes des appareils de protection respiratoire;
- Révision des normes sur le taux d'empoussièrement d'amiante;
- Révision des normes sur l'empoussièrement de la silice.

## **Comité relevant du service Science, technologie et innovation**

### **Comité environnement**

Le comité environnement permet de centraliser le traitement des dossiers en matière d'environnement qui affectent le secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

Les membres du comité environnement délèguent chaque année des représentants afin de participer aux travaux du Comité de concertation ACRGTQ-MELCC, lequel permet d'échanger et de travailler sur des dossiers avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Les principaux dossiers traités par le comité environnement actuellement sont les suivants :

- Application du Règlement sur les carrières et sablières;
- Application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère aux usines de béton bitumineux;
- Comité de co-création sur la révision du système d'autorisation;
- Exigences du MELCC relativement à l'entreposage et au recyclage des agrégats;
- Gestion des prélèvements d'eau (redevance);
- Réglementation sur les milieux humides.

### **Comité terrassement, drainage, fondations et granulats**

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2019.

### **Comité mines à ciel ouvert et carrières**

- Discussions sur le règlement mines à ciel ouvert et carrières.

### **Comité - chaussées en béton, ouvrages d'art et matériaux de béton**

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2020;
- Table de normalisation sur les chaussées en béton;
- Table de normalisation sur les ouvrages d'art;
- Chantiers finalisés et en cours dans le cadre de la Table d'échange avec l'industrie - Secteur béton :
  - Chantier 2 (en cours) : Exigences sur le gros granulat entrant dans la fabrication du béton;
  - Chantier 3 (en cours) : Contrôle de la qualité en usine des éléments en béton préfabriqués;
  - Chantier 5 (en cours) : Refroidissement du béton en période chaude.
- Prochains chantiers prévus dans le cadre de la Table d'échange avec l'industrie - Secteur béton :
  - Chantier 6 : Encadrement des essais de convenue et majoration de la teneur en air du béton type V-S 6-9%;
  - Chantier 7 : Adjuvant compensateur de retrait dans la fabrication du béton;
  - Chantier 8 : Maturométrie – Outil de mesure de la résistance du béton dans l'ouvrage.
- Colloque annuel du MTQ sur les ouvrages d'art;
- Deuxième relance d'un cycle de 3 ans pour la qualification d'entrepreneurs en structures complexes. La fin du cycle de 3 ans est prévue pour avril 2020.

## Regroupement professionnel des producteurs de granulats (RPPG)

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2020 (CCDG);
- Sous-comité qualité-granulats;
- Sous-comité environnement;
- Sujets avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC):
  - Projet de loi 102 vs réforme du Règlement sur les carrières et sablières (RCS):
  - Vibrations (mm/s) et surpression d'air (dB) engendrées lors des opérations de dynamitage;
  - Modalités sur l'échantillonnage des sols A-B qui pourront bientôt être récupérés par les carrières;
  - Poussière générée à la source, lors des opérations, ne dépasse pas un rayon de 2 mètres;
  - Les exigences sur le bruit;
  - Zones de vulnérabilité des prises d'eau municipales;
  - Législation présente et future encadrant les milieux humides et hydriques et règlement sur la compensation de ces milieux;
  - Mémoire de l'ACRGQTQ sur la nouvelle loi sur la qualité de l'environnement (RCS-RAMDCME).
- Projet de guide sur le bruit;
- Journée porte ouverte des carrières et sablières;
- Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante;
- Répertoire électronique des granulats et possibilité d'y inclure les centres de récupération;
- À la suite du dépôt du rapport de recherche de l'industrie, le comité de la CSA maintient, jusqu'à la prochaine révision prévue en 2024, les notes 2 et 3 du Tableau 12 de la CSA A23.1/A23.2 pour les gros granulats à béton produits dans les Basses terres du St-Laurent. Dans l'intervalle, le sous-comité qualité-granulats étudiera la possibilité, sous forme d'un second programme de recherche, de bonifier la première étude de l'industrie, et ce, afin d'être prêt pour la révision de la CSA en 2024;
- Programme de recherche du MTQ visant principalement à approfondir les connaissances sur les liens existant entre le phénomène d'apparition des popouts en surface du béton et la qualité du gros granulat utilisé dans sa fabrication;
- Programme de recherche du MTQ sur le coefficient de polissage par projection (CPP);
- Table de normalisation terrassement, drainage, fondations et granulat;
- Comité SST sur les mines : stabilité des pentes dans les carrières; lignes d'avertissement;
- Prix génie voirie de l'ACRGQTQ congrès 2020;
- Finalisation de la révision de la norme BNQ 2621-905 (Béton prêt à l'emploi - Programme de certification) et publication.
- Révision des normes BNQ 2560-500/2003 (Granulats – Détermination de l'indice pétrographique du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires – Méthode d'essai pour l'évaluation de l'IPPG) et BNQ 2560-510 (Granulats – Guide d'application de la méthode d'essai pour la caractérisation du potentiel de gonflement sulfatique des matériaux granulaires) prévue en automne 2018.

## **Comité cahier des charges**

Principaux dossiers :

- Cahier des clauses générales de l'année 2019;
- Table de normalisation Cahiers des charges;
- Délais de paiement et autorisation des avenants;
- Poursuite des discussions à la table de normalisation Cahiers des charges;
- Délais de paiement et autorisation des avenants;
- Évaluation de rendement des fournisseurs;
- Discussion à la table innovation sur les principaux modes d'octroi de contrat;
- Modifications aux clauses de camionnage en vrac;
- Clause d'ajustement du prix du bitume;
- Clause d'uni de surface;

## **Comité camionnage**

Principaux dossiers :

- Dates du dégel pour la limite des charges;
- Recueil des tarifs de camionnage en vrac;
- Camionnage en vrac et services de courtage;
- Négociations du nouvel encadrement;
- Obligations des propriétaires de véhicules lourds;
- Sécurité, charges et dimensions des véhicules lourds;
- Ajustements liés à la fluctuation des coûts du carburant;
- Règlement sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes;
- Révision des politiques d'évaluation des propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds (PECVL);

## **Regroupement professionnel des exploitants de centrales d'enrobage (RPECE)**

Principaux dossiers :

- Tables bipartites avec le MTQ (Table chaussée flexible) :
  - Chantier 1 – Fournaise à ignition
  - Chantier 2 – Presse à cisaillement giratoire (PCG)
  - Chantier 3 – Orniérage et compaction
- Table de concertation sur les bitumes ;
- Projet pilote sur la compaction intelligente;
- Création d'une base de données web pour évaluer les données de production des enrobés sur le plan québécois;
- Étude d'impact sur les fumées d'asphalte lors de la pose des enrobés bitumineux et révision des normes d'exposition des travailleurs;
- Révision du devis de thermographie et projets pilote sur l'intégration d'un logiciel d'analyse d'images thermiques;
- Poursuite des discussions sur le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) de l'année 2020;
- Modification des documents d'ingénierie du MTQ.



Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec

**ACRGTO**